



COMMUNIQUÉ FINANCIER

Tremblay-en-France, le 25 juillet 2024

Aéroports de Paris SA

Finalisation de la fusion entre GMR Airports Ltd (GAL) et GMR Airports Infrastructure Ltd (GIL)

Aéroports de Paris (Groupe ADP) et GMR Airports Infrastructure Ltd (GIL), coactionnaires de la holding aéroportuaire GMR Airports Ltd (GAL) annoncent que l'ensemble des étapes et conditions préalables à la fusion entre GIL et GAL ont été réalisées conformément à l'annonce initiale du projet le 19 mars 2023.

La fusion entre les deux sociétés a été rendue effective ce jour, à la suite du dépôt de l'ordonnance du *National Company Law Tribunal*, approuvant le projet de fusion, auprès du *Registrar of Company*. Groupe ADP détient désormais un intérêt économique de 45.7%¹ (composé d'actions ordinaires d'une part et d'actions préférentielles OCRPS d'autre part) dans la société fusionnée et cotée GMR Airports Infrastructure Ltd (GIL Fusionné, ou "New GIL"). Les actions ordinaires de *New GIL*, émises pour Groupe ADP, seront négociables sur les bourses du BSE Limited et du National Stock Exchange of India Limited (Ticker : GMRINFRA – ISIN : INE776C01039), dans un délai estimé à environ une semaine².

Sur la base du cours de bourse de GIL avant fusion, au 24 juillet 2024, l'intérêt économique de 45,7 % du Groupe ADP, composé des actions ordinaires et des actions préférentielles OCRPS, dans *New GIL* serait valorisé 6,3 milliards d'euros³.

Augustin de Romanet, Président-directeur général du Groupe ADP, a déclaré :

"Comme annoncé il y a un an, Groupe ADP et son partenaire GMR Group ont mené à bien l'opération faisant de la holding GMR Airports, groupe aéroportuaire de premier plan dans une région dynamique, une société directement cotée sur les marchés financiers indiens.

La fusion de GMR Airports dans l'entité cotée GMR Airports Infrastructure est une nouvelle étape majeure après la prise de participation de Groupe ADP dans la société il y a quatre ans, permettant d'en révéler la valeur intrinsèque et d'en assurer la liquidité. Grâce à cette fusion, la holding aéroportuaire indienne simplifie par ailleurs sa structure capitalistique, accroît sa visibilité et son agilité, et se place dans les meilleures dispositions pour accompagner la croissance du trafic, poursuivre ses projets aéroportuaires en cours et saisir les opportunités de développements pertinentes en Asie.

Conformément à sa stratégie, Groupe ADP est déterminé à servir les intérêts de ses parties prenantes à travers un réseau aéroportuaire mondial et multi-local unique animé d'une ambition commune en faveur de la décarbonation."

¹ Intérêt économique de 45,7% composé de 3 410 614 011 actions ordinaires et 65,111,022 actions préférentielles OCRPS, convertibles sous conditions en 2 604 440 880 actions ordinaires.

² Dès l'obtention formelle des autorisations requises de ces marchés financiers

³ Valorisation implicite de la participation d'ADP combinant actions ordinaires et actions préférentielles OCRPS, basée sur le cours de bourse de GIL à la clôture du 24 juillet 2024.

En ligne avec les précédentes communications, l'opération présente les caractéristiques suivantes :

- Groupe ADP détient désormais un intérêt économique de 45,7% dans *New GIL*, sur la base d'évaluations indépendantes et étayées par des attestations d'équité ;
- Les clauses de compléments de prix⁴ (*earn-outs* et *ratchets*), agréées par Groupe ADP et GIL lors de l'acquisition de la participation dans GAL en 2020, sont entièrement soldées ;
- Les passifs résiduels de GIL liés à des activités non-aéroportuaires ont été significativement réduits de manière à ne pas exposer le Groupe ADP à de tels passifs ;
- Groupe ADP dispose, au titre du pacte d'actionnaires du 19 mars 2023, désormais en vigueur, de droits de gouvernance étendus dans *New GIL*, similaires à ceux détenus jusqu'à présent dans GAL et, préservant son influence notable, tandis que GMR Group, à travers GMR Enterprises (GMR-E) demeure contrôlant.

La réalisation de la fusion conduira à un jeu de charges et produits en sens inverse lors de l'opération puis au débouclage des obligations convertibles FCCBs, n'ayant pas d'impact sur la trésorerie du groupe. À la fusion, l'enregistrement d'une charge *non-cash* estimée entre 400 et 500 millions d'euros, aura ainsi un impact négatif sur le résultat net⁵ du Groupe ADP au second semestre 2024. À l'inverse, au débouclage des FCCBs, soit au plus tard en 2033, l'extinction de ces instruments au passif de *New GIL* aura un impact positif *non-cash* sur le résultat net⁵ du Groupe ADP.

Il est rappelé que la politique de distribution du Groupe ADP, qui est confirmée, prévoit la distribution aux actionnaires d'un dividende correspondant à 60 % du résultat net part du groupe, avec un minimum de 3,0 € par action au titre de l'année 2024.

APPORTS STRATEGIQUES ET FINANCIERS DE L'OPERATION

1. Après un apurement des passifs non-aéroportuaire de GIL, la fusion de GIL et GAL fait de *New GIL* un acteur exclusivement aéroportuaire

Depuis la scission de GIL et GMR Power and Urban Infra Ltd. (GPUIL) début 2022, GIL détenait à son bilan des actifs exclusivement aéroportuaires. Cependant, il a continué à porter d'importants passifs éventuels non aéroportuaires liés à GPUIL, la branche d'infrastructures non-aéroportuaires de GMR Group.

Conformément à l'accord-cadre du 19 mars 2023, le produit des obligations convertibles (FCCBs - *Foreign Currency Convertible Bond*) émises par GIL pour c. 331 millions d'euros et souscrites par le Groupe ADP en mars 2023, a été utilisé par GIL pour apurer son bilan par un remboursement de la dette de l'entreprise et le règlement d'une grande partie de son passif. Cet apurement des passifs constituait une condition préalable à la fusion de GAL et GIL, de manière à ne pas exposer le Groupe ADP à de tels engagements.

GIL détenant à son bilan des actifs exclusivement aéroportuaires, la fusion de GIL et GAL permet de faire de *New GIL* un acteur exclusivement aéroportuaire.

2. Groupe ADP conserve un intérêt économique important et une position forte au capital de *New GIL*, tout en garantissant le maintien de son caractère local

À la date de la fusion, et comme cela avait été anticipé, Groupe ADP détient un intérêt économique de 45,7% dans *New GIL*⁶, sur la base d'évaluations indépendantes et étayées par des attestations d'équité. Ce calcul tient compte du règlement définitif des clauses de *ratchets* et d'une prime de liquidité.

⁴ Lors de l'acquisition par le Groupe ADP de sa participation de 49 % dans GAL, réalisée en deux étapes en février et juillet 2020, le Groupe ADP a accordé à GIL des clauses de compléments de prix (*earn-outs*), conditionnées à la réalisation de certains objectifs de performance des activités de GMR Airports d'ici à 2024, ainsi que des *ratchets* conditionnés à la réalisation d'événements commerciaux et réglementaires devant survenir d'ici 2024, permettant à GIL de recevoir respectivement jusqu'à 126 millions d'euros et jusqu'à 8,2 % du capital.

⁵ Résultat net part du groupe

⁶ À l'exclusion de toute participation potentielle qui pourrait résulter de la conversion de FCCBs.

En ligne avec l'approche multi-locale de Groupe ADP, GMR-E conserve sa position de premier actionnaire (en actions ordinaires), disposant du contrôle dans New GIL. Afin de permettre ce positionnement, la participation du Groupe ADP dans New GIL est scindée en deux⁷ catégories d'instruments :

- (i) Des actions ordinaires, et
- (ii) Des actions préférentielles non-participatives convertibles (OCRPS - Optionally Convertible Redeemable Preferred Shares), qui ouvrent droit à un dividende équivalent à une action ordinaire, et permettent aussi au Groupe ADP de conserver une exposition économique majeure à la création de valeur du groupe aéroportuaire indien.

Les comptes de New GIL seront comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe ADP selon l'intérêt économique de 45,7% à partir du 25 juillet 2024 (ce jour), date de la réalisation de la fusion.

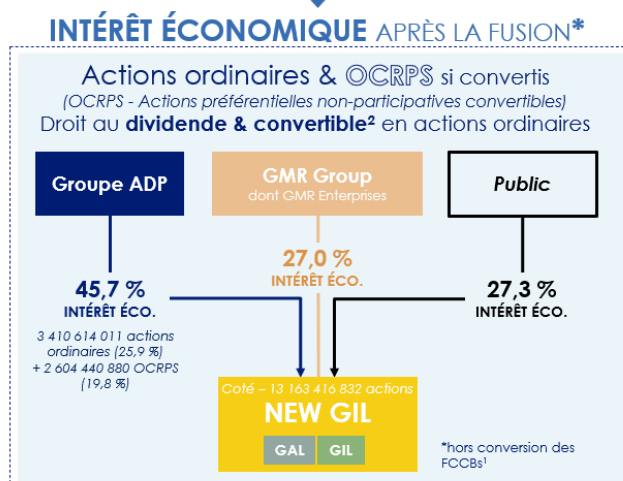
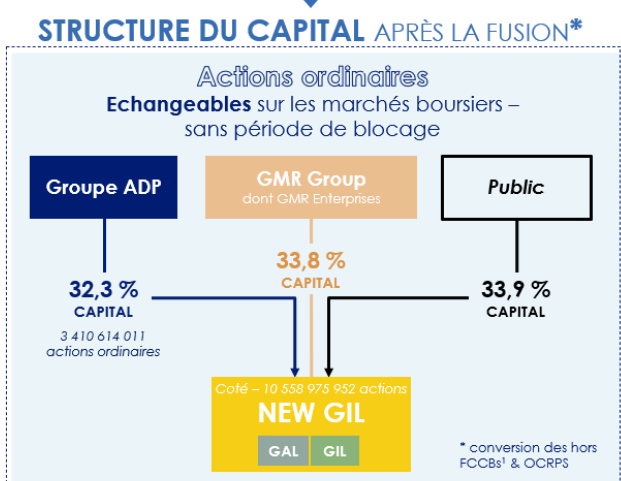
Illustration : actionnariat et intérêt économique (i.e. incluant les actions préférentielles - OCRPS) dans New GIL

Partenariat solide avec GMR, en ligne avec l'approche multi-locale du Groupe ADP

Notre participation est structurée en deux types d'instruments :
Actions ordinaires et actions préférentielles (OCRPS)

Positionner notre partenaire GMR-Enterprises en tant qu'**actionnaire majoritaire**...

... tout en maintenant un **intérêt économique significative** (45,7%)



¹ Dans le cas où les obligations convertibles « FCCBs » émises par GIL, en mars 2023 sont converties en actions ordinaires, une participation de 5 à 8 % pourrait être attribuée en fonction de la date de conversion ; l'intérêt économique des autres parties serait ajusté en conséquence.
² - Convertible à tout moment si nécessaire pour maintenir le « ratio d'actionnariat » convenu avec GMR, ou à échéance.

3. Groupe ADP dispose de droits de gouvernance étendus, à la mesure de son intérêt économique dans New GIL

L'opération permet au Groupe ADP de disposer, au titre du pacte d'actionnaires, de droits de gouvernance étendus dans New GIL, similaires à ceux détenus jusqu'à présent dans GAL et, préservant son influence notable.

Groupe ADP et GMR Group, au travers de GMR-E, disposent chacun de cinq sièges au Conseil d'administration de New GIL, sur un total de vingt membres, dont dix indépendants⁸.

Enfin, la direction exécutive de New GIL comporte trois positions seniors désignées par le Groupe ADP, comme pour GAL précédemment : le Directeur-général adjoint, le Directeur des opérations ainsi que le Responsable du partenariat financier.

⁷ À l'exclusion de toute participation potentielle qui pourrait résulter de la conversion de FCCBs.

⁸ Indépendance au sens des textes de références indiens : Section 149(6) of the Companies Act, 2013 et Regulation 16(b) of SEBI (Listing Obligations and Disclosure Requirements) Regulations, 2015.

4. New GIL gagne en agilité et en visibilité pour saisir de nouvelles opportunités en Inde et en Asie

Grâce à cette fusion, la structure de capital de la holding aéroportuaire est simplifiée, avec, pour les actionnaires de la société cotée, une détention désormais directe des actifs aéroportuares. Les titres en capital de New GIL étant directement négociables pourra bénéficier d'un accès facilité aux marchés financiers et ses actifs aéroportuares disposeront d'une visibilité accrue. Ces atouts positionnent New GIL en capacité de saisir le potentiel de développement rentable qu'offrent ses marchés.

New GIL détient des participations majoritaires dans des actifs majeurs en Inde, dont les aéroports de Delhi, d'Hyderabad et de Goa, et en Indonésie, ainsi que plusieurs autres projets d'aéroports en cours de développement en Inde et en Grèce, avec des perspectives attractives de croissance et de rentabilité à moyen-terme.

L'aéroport de Delhi illustre la politique environnementale ambitieuse de New GIL. Premier aéroport à atteindre l'accréditation ACA⁹ niveau 4+ en Asie Pacifique, notamment grâce à une consommation d'énergie exclusivement issue de sources de production hydroélectrique et solaire, l'aéroport de Delhi s'est fixé pour objectif de devenir « Net Zero Carbon Emission » en 2030.

New GIL bénéficie de solides positions pour capter la forte croissance du trafic en Inde, tirée par le développement du pays et la hausse de la propension à voyager par avion dans la population. Cette croissance est également soutenue par la politique de développement ambitieuse des compagnies aériennes indiennes, comme l'illustrent les commandes d'aéronefs records annoncées par celles-ci, ainsi que la stratégie du Gouvernement indien en faveur de la constitution de hubs aéroportuares en Inde.

À moyen terme, sur la base d'une politique de développement sélective, New GIL pourra bénéficier d'un potentiel important de croissance externe en Inde, des projets de mise en concession d'actifs aéroportuares ayant été annoncés par le gouvernement. De même, à l'échelle de l'Asie, le besoin d'investissements en infrastructures aéroportuares dans la région pourra constituer une cible complémentaire de développement rentable.

Par ailleurs, pour assurer la diversification des revenus et accroître la génération de trésorerie, New GIL s'appuiera sur la croissance du trafic international, plus contributif, et la trajectoire d'évolution des tarifs aéroportuares, tout en priorisant le développement des activités commerciales et immobilières sur les sites aéroportuares.

IMPACTS DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ADP

L'opération de fusion engendre plusieurs impacts comptables dans les comptes consolidés du Groupe ADP, selon différentes temporalités :

- ◆ En 2024, la conclusion de la fusion conduit à l'enregistrement d'une charge *non-cash* estimée à ce jour entre 400 et 500 millions d'euros. Comptabilisée dans les autres produits et charges opérationnels, cette charge, sans effet sur la trésorerie, impactera directement le résultat net part du groupe 2024.
Cette charge traduit d'une part le changement du niveau de détention de l'intérêt économique du Groupe ADP (résultant du règlement des clauses de *ratchets* et d'une prime de liquidité) et d'autre part l'intégration de la quote-part des actifs et des passifs de GIL (hors GAL), dont le solde est négatif en raison essentiellement des obligations convertibles (Foreign Currency Convertible Bonds – FCCBs) émises par GIL et souscrites par ADP le 25 mars 2023, évaluées à leur juste valeur. Il est précisé que la juste-valeur des FCCBs est essentiellement corrélée à l'évolution de la capitalisation boursière de GIL (désormais de New GIL).
- ◆ Jusqu'à l'extinction des FCCBs (c'est-à-dire en 2033 au plus tard), la variation des juste-valeurs des obligations convertibles FCCBs et instruments dérivés associés aura un impact à chaque période comptable sur le compte de résultat consolidé du Groupe ADP :
 - D'une part, au résultat financier du Groupe ADP, traduisant la variation des juste-valeur

⁹ L'aéroport international de Delhi a été reconnu le 17 novembre 2020 niveau 4+ (transition) du Airport Carbon Accreditation program de l'ACI.

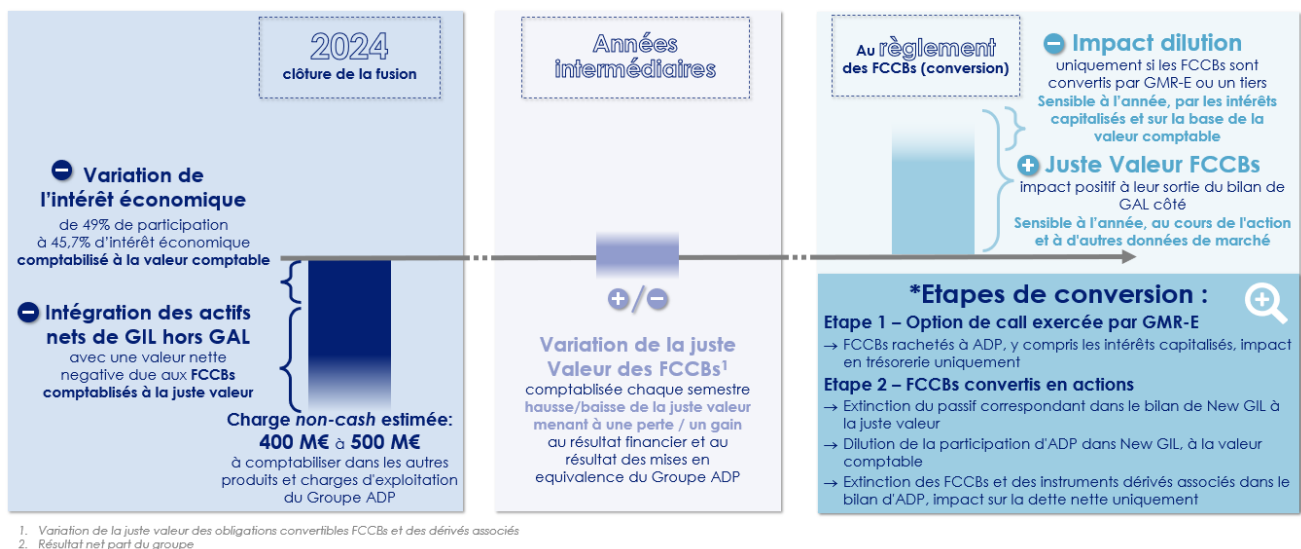
(i) des FCCBs, inscrits à l'actif d'ADP SA, et (ii) des instruments dérivés actifs et passifs qui y sont associés. Il est précisé que ces variations se compensent en grande partie ;

- o D'autre part, au résultat des sociétés mises en équivalence du Groupe ADP, traduisant la variation de la juste valeur des FCCBs, inscrits au passif de New GIL.

À noter par ailleurs que l'endettement financier du groupe tient compte de la juste de valeur des instruments dérivés précités, dont la variation continuera d'influencer, à chaque période comptable, l'évolution de la dette financière brute et nette.

- ◆ L'extinction des FCCBs, qui résultera de leur conversion par GMR-E ou un tiers, après exercice de l'option d'achat des FCCBs détenue par GMR-E exerçable à tout moment (dérivé passif inscrit au bilan d'ADP) ou de l'option de vente détenue par ADP et exerçable à compter de 2028 (dérivé actif), conduira, au moment de sa réalisation (au plus tard en 2033), à l'enregistrement d'un produit *non-cash* traduisant (i) l'évolution positive de la valeur nette de New GIL (liée à la transformation de la dette FCCB, grâce à la conversion, en capitaux propres) et (ii) dans une moindre mesure, l'impact négatif du changement du niveau de détention de l'intérêt économique¹⁰ détenu par ADP dans New GIL.

Illustration : Impacts attendus de l'opération dans les comptes du Groupe ADP, sans effet sur la trésorerie



CONFIRMATION DES OBJECTIFS FINANCIERS 2024-2025

Cette opération, qui contribue à l'accélération du développement rentable de GMR Airports, est en ligne avec la stratégie de croissance internationale sélective du groupe.

Groupe ADP confirme son objectif d'un ratio de dette financière nette/EBITDA de 3.5x à 4.0x en 2025, en tenant compte des effets attendus précités ainsi que de potentiels nouveaux projets de croissance.

De même, le Groupe ADP confirme sa politique d'un taux de distribution du dividende correspondant à 60 % du résultat net part du groupe, avec un minimum de 3,0 € par action au titre de 2024.

S&R and Associates, Hogan Lovells et Urban Strategic Pte Ltd ont conseillé Groupe ADP.

¹⁰ Impact d'un changement du niveau de détention de l'intérêt économique allant de 45,7 % à entre 43,5 % et 41,9 %, selon les intérêts capitalisés par les FCCBs, et comptabilisé selon la valeur comptable de New GIL.

Calendrier financier¹¹

Conférence téléphonique

Une **conférence téléphonique** (audiocast en anglais) aura lieu le **vendredi 26 Juillet 2024 à 11:00 (CET)**. La présentation pourra être suivie en direct aux liens suivants, lesquels sont également affichés sur le [site internet du Groupe ADP](#) :

Une **retransmission en direct** de la conférence sera disponible au lien suivant : [webcast \(anglais uniquement\)](#)

L'**inscription pour participer** à la session de questions-réponses est disponible au lien suivant : [inscription à l'appel](#)

Publications financières

◆ **Chiffre d'affaires des 9 premiers mois de 2024** - Publication le 24 octobre 2024, après bourse, à 17h45 (CET)

Déclarations prospectives

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux Etats-Unis ou dans tout autre pays. Des informations prospectives (y compris, le cas échéant, des prévisions et des objectifs) sont incluses dans cette présentation. Ces informations prospectives sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables à la date de diffusion du présent document mais qui peuvent cependant s'avérer inexactes et sont, en tout état de cause, sujettes à des risques. Il n'existe donc aucune certitude que les événements prévus auront lieu ou que les résultats attendus seront effectivement obtenus. Des informations détaillées sur ces risques potentiels et incertitudes susceptibles d'entraîner des différences entre les résultats envisagés et ceux effectivement obtenus sont disponibles dans le document de référence déposé auprès de l'autorité française des marchés financiers (AMF) le 12 avril 2024 sous le numéro D.24-0280 et ont, le cas échéant, été mis à jour dans le rapport financier semestriel au 30 juin 2024. Ces documents sont consultables en ligne sur le site internet de l'AMF à l'adresse www.amf-france.org ou celui d'Aéroports de Paris à l'adresse www.parisaeroports.fr.

Aéroports de Paris ne s'engage pas et n'a pas l'obligation de mettre à jour les informations de nature prévisionnelle contenues dans ce document pour refléter les faits et circonstances postérieurs à la date de cette présentation.

Contacts Relations Investisseurs : Cécile Combeau +33 6 32 35 01 46 et Elliott Roch +33 6 98 90 85 14 - invest@adp.fr

Contact Presse : Justine Léger, responsable pôle Médias et Réputation + 33 1 74 25 23 23

Le Groupe ADP aménage et exploite des plateformes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2023, le groupe a accueilli sous sa marque Paris Aéroport 99,7 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly et près de 336,4 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2023, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 5 495 millions d'euros et le résultat net part du groupe à 631 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628. groupeadp.fr

¹¹ Sous réserves de modifications